Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20231127-83_2023_128-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **5 décembre 2023**
Date d'affichage : 5 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : Louis de ROYS ; François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Nadia LEFAY ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; ; Mélanie LAMOTTE,

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** donnant pouvoir à Claude LAZARO ; **Emmanuel CENDRIER** donnant pouvoir à Antonio TAPADAS ; **Carlos VALERO** donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.3./2023-128

OBJET : Mise aux normes de l'éclairage public – Programme 2024 – Dernière tranche

Jacques ILLIEN rappelle que la rénovation complète de l'éclairage public communal a été programmée sur les 2 années 2023 et 2024. La première tranche s'est achevée, en novembre dernier, avec le passage, en LEDS, de 78 points lumineux, rue Grande, route d'Episy, rue de l'Église, rue de Rebours, chemin rose, route de Montereau, une partie de la route de la Vallée, route de Montarlot, une partie de la route de Lorrez et chemin des prés.

Jacques ILLIEN explique qu'il convient désormais d'achever ce programme de rénovation, en 2024, avec le passage en LEDS des 69 points lumineux restants. Cette mise aux normes concernera la rue du Pot au Lait, la route de Nemours, le hameau des Bouleaux, le hameau des frênes, le hameau des Acacias, le hameau des Sorbiers, la rue de Rebours, la rue des Sainfoins, la rue de la Roche du Sault, la route de la Vallée, la rue du Lavoir, le chemin des Roulis, le chemin de la Justice, la route de Lorrez et le chemin du Gallois.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de VILLECERF est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public dans toutes les rues citées ci-dessus.

Pour l'année 2024, le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant-Projet Sommaire du SDESM, à **69 376 € H.T., soit 83 251,20 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- **TRANSFÈRE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant VILLECERF sur le réseau d'éclairage public de la rue Grande et du lotissement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 18 décembre 2023 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 19 décembre 2023, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF